



**SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS FRANÇAIS  
SPECIALISTES DE L'APPAREIL DIGESTIF**  
79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS –  
Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax 01.40.54.00.66.  
[www.synmad.com](http://www.synmad.com) - email : [Synmad@wanadoo.fr](mailto:Synmad@wanadoo.fr)

JPJ/GB/2106/09/SYNMAD

Paris, le 16 OCTOBRE 2009

## **AUX HEPATO-GASTROENTEROLOGUES**

Chers Confrères,

### **TOUTES LES (BONNES) RAISONS D'ADHERER AU SYNMAD !!!**

Si vous n'entendez rien, vous vous dites : il n'y a donc pas de bruit. Mais le risque de la désaffection syndicale nous guette et sans défense, vous risquez en effet rapidement :

- de perdre 10 % de vos honoraires endoscopiques,
- de ne jamais pouvoir acheter un Fibroscan,
- de ne pas être représentés sur le plan régional,
- de chercher un moyen d'avoir une formation médicale,
- de ne plus piloter votre FMC annuelle.

### **MAIS COMMENT POUVONS-NOUS PERDRE DES HONORAIRES ?**

Vous vous souvenez que la négociation de la hiérarchisation de nos actes et que la valorisation financière de ceux-ci se sont organisées dans la difficulté. En effet, la première version de la CCAM (V0) prévoyait une dévalorisation de nos actes de base (coloscopie et gastroscopie) d'environ 30 %. Le SYNMAD avait mis en place, d'emblée devant ces conclusions catastrophiques, une cellule spécialisée financée par une cotisation exceptionnelle pour assumer un travail de négociation de 16 mois. D'autres spécialités ont entrepris, suivant notre exemple, ce travail de fourmi permettant une négociation collective. Ainsi il n'y a pas eu d'acte perdant. Mais la compensation financière se fera en trois tiers successifs qui doivent, tiers après tiers, être consolidés de façon définitive. Avantage, aucun acte n'a subi de dévalorisation financière. En revanche, les actes gagnants ne progressent vers leur valeur cible que par tiers également, donc à ce jour il nous reste un tiers à consolider.

Nos coloscopies et gastroscopies peuvent, de ce fait, encore fin 2009, être dévalorisées de 10 %. Notre attention et notre « conviction syndicale » doivent être totales. Seule une représentativité syndicale forte permet d'assurer un contre pouvoir de négociation efficace : **une vraie raison de vous syndiquer ! Car rien n'est jamais gagné.**

### **L'ACCESSIBILITE DES ACTES NOUVEAUX**

L'histoire de notre spécialité depuis l'endoscopie souple (1975) est marquée par des évolutions technologiques majeures. L'arrivée du premier traitement efficace de l'ulcère gastrique (cimétidine) n'est sans doute pas étrangère à cet essor spectaculaire. L'échographie, la CPRE, la vidéo endoscopie, la polypectomie, l'écho-endoscopie, la mucoséctomie ont élargi nos capacités de diagnostic et de traitement ; leur service médical rendu était acté par les sociétés savantes et leur financement a été validé régulièrement par l'Assurance Maladie. Pourtant, nous allons connaître une modification totale de la gestion des dépenses de l'Assurance Maladie puisque le budget de l'Assurance Maladie et des autres caisses de Sécurité sociale est soumis au contrôle et au vote parlementaire. De nouveaux acronymes vont voir le jour, un nous intéresse plus que les autres : l'ONDAM, Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie. L'enveloppe fermée est en place. Il va falloir négocier les nouveaux traitements ou les nouvelles techniques qui doivent faire la preuve de leur efficacité, avoir l'aval de la HAS, passer le filtre de la CNAMTS puis de la CHAP. Au bout de ce long trajet, le dossier arrive sur les bureaux ministériels et tout peut encore durer plusieurs années.

.../...

Il a fallu ainsi patience et ténacité pour voir arriver une codification et un montant de remboursement pour la vidéo-capsule du grêle. Aujourd'hui, dans notre spécialité, de nouveaux actes connus depuis des années, utilisés hors cotation, sont en attente de financement. Le Fibroscan fait partie de ceux-là. Qui mieux que le syndicat sait qu'il faut ménager les actes existants, qu'il faut juger de façon cohérente l'investissement temps et compétence pour valoriser un acte nouveau. Qui sait décrypter le lobbying des industriels ? Et dans ces conditions, ce ne sont pas les manœuvres incantatoires de l'industriel qui défend légitimement son potentiel de profit, qui feront avancer le dossier. C'est en revanche avec un positionnement responsable, ferme, scientifiquement validé que le SYNMAD peut défendre des positions cohérentes et objectives.

Le SYNMAD est un outil d'avenir.

Le SYNMAD est d'autant plus fort qu'il est représentatif. La représentativité c'est le nombre d'adhérents !

**Nous devons préparer le futur.**

C'est une raison de plus d'adhérer volontairement et rapidement au SYNMAD.

### **LA REPRESENTATION REGIONALE**

Les URML existent depuis maintenant 15 ans. Elles se sont souvent hélas décrédibilisées du fait de leur ambiguïté et de leur lutte intestine. Leurs élus sont directement issus des listes de nos représentants syndicaux. Mais les différents membres ont sublimé leur position de syndicaliste pour devenir une sorte de chambre de réflexion supra-syndicale et supra-ordinale qui finit par fonctionner de façon très autonome. La prise de pouvoir des syndicats minoritaires, associés pour des raisons de seule recherche de pouvoir, n'a pas permis à notre syndicat historique, la CSMF, d'éviter l'accélération de cette dérive depuis 4 ans !

L'arrivée des ARS avec une représentation homogène des professionnels de santé à travers les URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) doit permettre, avec les leçons du passé, de mettre en place sur le plan régional un contre-pouvoir face aux institutionnels. Cette fois-ci la représentation sera syndicale pour un vrai rôle professionnel. Bien naturellement, Madame Bachelot aimerait diviser notre profession comme tant d'autres avant elle. Mais le SYNMAD doit rester fort de ses adhérents. Il doit aussi rester fort de son attachement aux valeurs de cohésion que défend la CSMF.

**Nous devons organiser ensemble notre avenir politique.**

Cela passe par une représentation syndicale forte. Une représentation, ce sont des adhérents donc des adhésions ! Faites adhérer vos associés, vos amis, Essayons de faire mieux que les 1 000 adhérents habituels. Restons la spécialité dynamique que nous avons toujours été. Montrez par votre adhésion votre attachement à votre spécialité.

**Evitons de croire que tout est tranquille et que rien ne bouge !**

### **LA FORMATION CONTINUE INDIVIDUELLE**

Va se redessiner, avec les décrets d'application, de la loi HPST une formation centrée sur l'évaluation à travers le DPC (Développement Professionnel Continu).

Peu de médecins sont encore familiarisés à ce nouvel acronyme. L'Ordre devrait piloter ce dispositif. Une récente interview (septembre 2009) du président du CNOM (le Docteur Michel LEGMANN) permet d'éclairer les positions suivantes :

*« Les règles (de mise en place du DPC) pourraient être simples. Le médecin qui s'inscrira au tableau de l'Ordre de son département devra présenter ses diplômes, la preuve qu'il est bien assuré, et son appartenance à une association agréée de développement professionnel continu. Ces organismes devront signaler les médecins dont la participation est insuffisante.*

*Des thèmes de DPC seront annoncés pour les spécialistes comme pour les généralistes. Les organismes agréés fourniront des propositions de programme. Les médecins choisiront. Ils devront réaliser l'équivalent de 8 jours présentiels par an sur 5 ans. Les médecins qui participeront recevront de leur conseil départemental un certificat affichable dans leurs salles d'attente et bureaux dont la validité sera quinquennale.*

.../...

*La HAS fournira un conseil scientifique, élaborera des protocoles de bonne conduite thérapeutique. Nous souhaitons par l'évaluation que le médecin connaisse ses propres limites, et sache, par exemple, quand il faut adresser un patient chez un confrère spécialiste. L'étude de la délégation des tâches est également dans le champ de la HAS, alors que l'Ordre va faciliter la bonne mise en œuvre ».*

Le SYNMAD, à travers le Collège d'EPP (C.EPP-HGE premier organisme d'EPP des spécialistes mis en place grâce au dynamisme de J.F. REY, Ph. HOUCKE et J. CORALLO, mais aussi à travers l'AFORSPE grâce à G. SCHENOWITZ (†) et maintenant à F. DEVULDER, s'est attaché à la promotion de la formation, mais surtout à la défense de la qualité de cette formation. Celle-ci est unanimement reconnue. La fréquentation des sessions en est la preuve de terrain. Tous ceux qui sont venus, à travers les questionnaires de fin de formation, ont toujours insisté sur la nécessité d'avoir une formation assurée par la profession et pour la profession. Nous avons, vous avez, tous toujours fui les formations sur les variations de la sérotonine en période de jeûne chez le raz musqué !

Nous devons rester maîtres de nos choix de formation dans le respect de la qualité de la mise à jour des connaissances et dans l'application « hippocratique » de ces connaissances pour le seul bien du patient.

Il faut perpétuer, pour cela, la place forte de votre syndicat le SYNMAD, dans les organes de décision et de choix des personnalités qui seront les acteurs de ce Développement Professionnel Continu.

### **Nous devons être les acteurs innovants de notre DPC.**

Vous devez être largement entendus. Il faut, de ce fait, une représentativité la plus large possible de la profession. **Une raison de plus pour adhérer en nombre à votre syndicat catégoriel le SYNMAD.** Plus nous serons nombreux à adhérer plus nous serons forts.

### **La période est instable et pourtant tout paraît si calme.**

### **LA FORMATION CONTINUE COLLECTIVE**

S'articule autour de journées, de week-ends, de séminaires. Ces manifestations ont pour beaucoup gagné leurs lettres de noblesse, nous n'en citerons que deux : Vidéo-Digest et les JFHOD (ex JFPD).

**Vidéo-Digest**, grâce au pragmatisme, à la volonté et au travail de pionniers, a été, dès sa création, un outil partagé, paritaire, centré sur un apprentissage de qualité de l'endoscopie.

**Les JFHOD** sont devenues, grâce au dynamisme d'une grande lignée d'administrateurs et de présidents, un outil paritaire au service du plus grand nombre. Ils ont accepté de partager et de transmettre sans exclusive. Ils nous ont donné un exemple de développement paritaire. Ils ont insufflé le plaisir du formateur et suscité l'enthousiasme des participants.

Ils ont réussi à faire venir aujourd'hui plus de 3000 HGE à Paris dans un vrai élan confraternel. Mais ceci a aussi été possible car la FMCHGE est à parts égales portée par la SNFGE et le SYNMAD. Votre formation collective doit, elle aussi, répondre à un pragmatisme de qualité. La représentation libérale du C.A. de FMCHGE est issue des votes des adhérents du SYNMAD. C'est, quotidiennement, dans un travail invisible mais ingrat que pendant 20 ans le SYNMAD, présent au CA de FMCHGE, a su éviter les tentations normatives toujours présentes.

### **Vous devez défendre votre formation collective et notamment notre Post Graduate annuel = Les journées de la FMCHGE au sein des JFHOD.**

Vous devez être impliqués par votre vote et de ce fait par **votre adhésion**. Dans le chemin tortueux du DPC qui se met en place, vous devez préserver la qualité de la production de la FMCHGE.

### **Votre nombre fait notre force.**

.../...

Vous serez, cette année, appelés à renouveler une partie du C.A de FMCHGE.

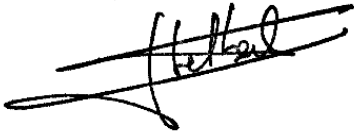
Vous trouverez ci-joint les modalités de candidature.

**Adhères** dès aujourd'hui au **Synmad**. Organisez des réunions locales et expliquez à nos confrères que l'avenir n'est jamais sûr et que derrière le calme apparent notre liberté se décide chaque jour.

Nous sommes là pour la défendre. Venez nous rejoindre !

Bien cordialement.

**Dr. Thierry HELBERT**  
**PRESIDENT**

Handwritten signature of Dr. Thierry Helbert, consisting of a stylized 'T' and 'H' followed by a flourish.

**Dr. Jean Paul JACQUES**  
**SECRETAIRE GENERAL**

Handwritten signature of Dr. Jean Paul Jacques, featuring a large, stylized 'J' and 'P' with a long horizontal stroke.

P.J.



SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS FRANÇAIS  
SPECIALISTES DE L'APPAREIL DIGESTIF  
79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS –  
Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax 01.40.54.00.66.  
[www.synmad.com](http://www.synmad.com) - email : [Synmad@wanadoo.fr](mailto:Synmad@wanadoo.fr)

**BULLETIN D'ADHESION 2010**

Je soussigné (e), Docteur : .....Prénom : .....

Adresse cab. : .....  
.....

Tél.: ..... Fax : .....

e-mail : .....  
(merci d'écrire lisiblement)

Date et lieu de naissance : .....

Année de thèse : ..... Année de qualification : .....

Année d'installation : .....

**MODE D'EXERCICE :**

- |   |  |
|---|--|
| - LIBERAL..... <input type="checkbox"/>                           | - SALARIE..... <input type="checkbox"/>                      |
| - GROUPE..... <input type="checkbox"/>                            | - VACATAIRE..... <input type="checkbox"/>                    |
| - SECTEUR 1..... <input type="checkbox"/>                         | - SECTEUR 2..... <input type="checkbox"/>                    |
| - HOSPITALIER..... <input type="checkbox"/><br>(temps partiel) .. | - HOSPITALIER..... <input type="checkbox"/><br>(temps plein) |

**ADHERE AU SYNMADE.**

LE .....

SIGNATURE

<b>POUR INFORMATION : pour 2010 montant fixé à l'A.G. de mars 2010</b>	
COTISATION 2009 .....	170 €
(dont 20 € seront versés au Collège EPP-HGE)	
1ère année d'installation .....	85 €
(dont 10 € seront versés au Collège EPP-HGE)	